

Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse des sans-culottes de Gasprée (Orne) annonçant l'envoi au district d'ornements de leur église convertie et sollicitant un emploi pour leur curé, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des dépêches de l'adresse des sans-culottes de Gasprée (Orne) annonçant l'envoi au district d'ornements de leur église convertie et sollicitant un emploi pour leur curé, lors de la séance du 3 ventôse an II (21 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 293;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32221_t1_0293_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Après quoi les danses ont suivi au son d'une musique jouant des airs analogues aux circonstances, le tout s'est passé avec un ensemble, une gayté, un raliement incroyable, au point qu'il s'est vu peu de feste aussi complètement rendüe; et à la satisfaction des citoyens qui la composaient, qui se sont séparés après de minuit, emportant avec eux une satisfaction intérieure, des principes républicains et à la hauteur des circonstances, dont du tout il a été fait et rédigé le présent procès-verbal, sauf une seconde rédaction, pour l'assemblée populaire qui sera plus détaillée.

P.c.c. : DEVRESSE (*secrét.*).

15

La société populaire de Guerbaville, district d'Yvetot, réclame des secours pour le citoyen Duval, qui a exposé sa vie pour sauver deux femmes qui se noyient (1). Le froid que ce citoyen a enduré dans cette circonstance lui a occasionné une maladie longue et coûteuse à la suite de laquelle il est estropié pour toute sa vie (2).

Insertion au bulletin, renvoi au comité des secours.

16

Les sans-culottes de la commune de Gasprée, département de l'Orne, annoncent qu'ils ont envoyé au district tous les ornemens qui servaient au culte, qu'ils ont consacré leur église à la raison. Ils sollicitent un emploi pour leur ci-devant curé.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des dépêches (3).

17

La société populaire, la municipalité, l'agent national et le comité de surveillance de la commune d'Ecry-le-Franc (4), district de Rethel, annoncent qu'ils ont déposé au district 32 marcs d'argenterie, et tous les cuivre, fer et plomb de leur église, qu'ils ont dédiée à la raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Ecry-le-Franc, 15 pluvi. II] (6)

« Citoyens représentants du peuple français,

Nous vous faisons part de l'abdication du citoyen Louis Dominé notre ci-devant curé, qu'il a faite au district le 11 pluviôse et qu'il vient de nous notifier; nous y avons tous applaudi et adhéré; nous sommes disposés tous avec lui, à ne nous plus attacher dorénavant, comme il nous l'a manifesté lui-même, qu'à remplir, fraternellement, les devoirs prescrits par notre admirable constitution républicaine, et à partager ensemble

(1) P.V., XXXII, 74. J. Sablier, n° 1155; J. Fr., 3 vent.

(2) Bⁱⁿ, 3 vent.

(3) P.V., XXXII, 74. Bⁱⁿ, 3 vent.

(4) Ci-dev^t Asfeld.

(5) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 3 vent.

(6) C 293, pl. 961, p. 9.

la jouissance des droits précieux de l'homme et du citoyen déclarés et garantis par l'acte constitutionnel. Nous sommes convenus que notre ci-devant église sera convertie en un temple de la raison, qu'inscription en sera mise au frontispice, devant lequel nous allons planter l'arbre de l'égalité et celui de la fraternité, tous deux vifs; et que chaque décadi, conformément à l'article 10 de la Loi sur le gouvernement révolutionnaire, les lois seront lues dans le temple de la raison, et la morale républicaine y sera enseignée, sous la présidence d'un officier municipal, à 10 heures du matin; et que les citoyens et citoyennes que l'on remarquerait ne pas se trouver à cette lecture des lois et enseignements républicains, trois fois de suite, sans empêchement légitime, seront notés d'indifférence pour la Constitution républicaine; et que la Société populaire tiendra sa séance les décadis à 2 heures après-midi, à la fin de laquelle, il sera chanté des hymnes patriotiques, par un chœur de jeunes républicains, répétés par toute la Société. Nous avons envoyé au district près de 32 marcs d'argenterie, tous les cuivres, fers et plombs de notre ci-devant église; nous sommes tout prêts à remettre tout ce qui nous reste, qui est d'assez forte valeur, en ornemens et linges; il en a été fait l'inventaire, dont expédition est envoyée au préposé de la régie nationale. S. et F.»

FORT (*présid. de la comm.*), FRANÇOIS

C. LIQUOT (*agent nat.*), SAIVÉ (*off. mun.*),

J. B. CONIRE,

CLIQUEOT SOHIER j^{ne} (*membre du C. révol.*),
BAILLET (*off. mun.*), J. B. ROHART (*membre du C. révol.*), ESTIER (*présid. de la Sté popul.*),
COCHON, VLIRIUS, André SAGAUT (*présid. du C. révol.*), CROBILLIARD, CUNY, N. HOURDAIRE,
GUISTEL, MODAINE, L. COMINÉ (*secrét.*).

18

La société populaire d'Egalité-sur-Marne annonce à la Convention qu'elle a élevé un temple à la raison; qu'elle a inauguré les bustes de Lepeletier et de Marat, et a juré de rester fidèles à leurs principes, et de n'accepter de paix que celle qui seroit garantie par la destruction de tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Egalité-sur-Marne, 14 pluvi. II. A la Conv.] (2)

« Roux a paru à Egalité, sa présence a été l'un de vos plus grands bienfaits, dans cette commune où s'est perpétuée la sensibilité du bon La Fontaine.

Tous les citoyens sont frères et Roux y sera désormais chéri comme membre de la famille. Il a conservé au peuple des fonctionnaires, environnés dans tous les temps de sa confiance; parce qu'ils ont dans tous les temps servi la liberté.

Nous devons à l'humanité de ce républicain, des prisons saines, nous devons, dès ce moment, à son civisme, un temple de la Raison.

Lors de l'inauguration des bustes de Marat et

(1) P.V., XXXII, 75. Bⁱⁿ, 3 vent. Minute du p.-v. plus étendue (C 295, pl. 984, p. 21).

(2) C 295, pl. 984, p. 21.